



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
18 avril 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Session annuelle de 2007**

4-8 juin 2007

Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Projet de descriptif de programme de pays\*\*

#### Sri Lanka

#### *Résumé*

Le projet de descriptif de programme de pays relatif à Sri Lanka est présenté au Conseil d'administration pour examen et observations. Le Conseil est invité à approuver le budget indicatif global pour la période 2008-2012, qui prévoit des dépenses de 4 millions de dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et des dépenses de 35 millions de dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve du versement de contributions à des fins spéciales.

---

\* E/ICEF/2007/8.

\*\* Conformément à la décision 2006/19 (E/ICEF/2006/5/Rev.1) du Conseil d'administration, le présent document sera révisé et affiché sur le site Web de l'UNICEF au plus tard six semaines après l'examen du descriptif de programme de pays à la session du Conseil. Il sera ensuite approuvé par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2007.

*Note* : La soumission du présent document a été retardée pour des raisons d'ordre technique.



## Données de base †

(2005, sauf indication contraire)

Nombre d'enfants de moins de 18 ans (millions) . . . . .	6,1
TMM5 (pour 1 000 naissances vivantes) . . . . .	14
Pourcentage d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale (modérée et grave) (2000) . . . . .	29
Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) (2003) . . . . .	43
Taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire (garçons/filles) . . . . .	99/98
Pourcentage d'élèves dans l'enseignement primaire qui atteignent la cinquième année de scolarité . . . . .	–
Utilisation de sources d'eau potable de meilleure qualité (%) (2004) . . . . .	79
Taux de prévalence du VIH chez les adultes . . . . .	<0,1
Pourcentage d'enfants âgés de 5 à 14 ans qui travaillent . . . . .	–
RNB par habitant (en dollars des États-Unis) . . . . .	1 160
Pourcentage d'enfants de 1 an ayant reçu les trois doses de vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DPT3) . . . . .	99
Pourcentage d'enfants de 1 an vaccinés contre la rougeole . . . . .	99

† On trouve des données plus complètes par pays sur les enfants et les femmes sur le site [www.unicef.org](http://www.unicef.org).

## Situation des enfants et des femmes

1. Sri Lanka continue d'afficher des indicateurs sociaux nettement supérieurs à ceux de ses voisins d'Asie du Sud, mais la reprise du conflit dans le nord et l'est du pays, les importantes disparités régionales et les efforts qui sont encore nécessaires pour surmonter les séquelles du tsunami de 2004 pourraient remettre en cause ses progrès économiques et sociaux. Sri Lanka se classe au 93<sup>e</sup> rang sur 177 pays selon l'indicateur du développement humain, et dans la moitié supérieure du groupe des pays de niveau de développement intermédiaire. Avec un revenu national brut de 1 160 dollars par habitant, Sri Lanka se situe dans la tranche inférieure des pays à revenu intermédiaire. La croissance économique avoisinait 7 % du produit intérieur brut en 2006.

2. Les indicateurs sociaux de base ont progressé de manière spectaculaire au cours des dernières décennies. Selon l'enquête démographique et sanitaire de 2000, le taux de mortalité infantile aurait reculé de 25,3 à 13,6 pour 1 000 naissances vivantes et le taux de mortalité néonatale de 18,2 à 8,3 pour 1 000 naissances vivantes entre 1993 et 2000. Selon la même enquête, 95 % des accouchements étaient pratiqués par du personnel qualifié. La quasi-totalité des enfants sont vaccinés contre les maladies courantes et vont à l'école. Le système éducatif traite garçons et filles sur un pied d'égalité. On attend avec impatience les résultats de l'enquête démographique et sanitaire de 2007, afin de voir comment ont évolué ces indicateurs clefs.

3. La prévalence du VIH est inférieure à 0,1, et 46 % des adolescents âgés de 17 à 19 ans connaissent les modes de transmission du virus. On dispose en revanche de peu d'informations en ce qui concerne les jeunes les plus exposés au risque

d'infection. Une nouvelle stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida et de prévention de l'infection sera mise au point en 2007-2008.

4. Ces indicateurs, en apparence satisfaisants, cachent d'importantes disparités. Une des neuf provinces que compte le pays, la province de l'Ouest, concentre à elle seule 51 % du produit intérieur brut. Dans la zone des plantations, qui s'étend dans la partie sud et dans le centre du pays, le nombre de ménages touchés par la pauvreté a augmenté, et le conflit en cours a sérieusement ralenti les progrès économiques des provinces du Nord et de l'Est. Le cadre de développement décennal du Gouvernement fait une large place à des projets de grande ampleur d'amélioration de l'infrastructure destinés à accélérer le développement dans les régions les plus en retard.

5. Sri Lanka devrait atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, à l'exception du premier objectif (réduire l'extrême pauvreté et la faim). Environ 23 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté. Certaines familles très pauvres ont du mal à assurer l'entretien de leurs enfants, et un certain nombre d'entre eux vient grossir les rangs des enfants vivant en institution, dont le nombre est estimé à 20 000. L'objectif de réduire de moitié la malnutrition est en bonne voie d'être atteint, mais des disparités importantes en freinent la réalisation. Si l'insuffisance pondérale touchait 29 % des enfants dans l'ensemble du pays en 2000, des enquêtes réalisées en 2004 au niveau infranational ont révélé que, dans certains districts, le taux pouvait atteindre jusqu'à 41,4 %. Le chiffre le plus élevé concernait le secteur dit des plantations, où 43,7 % des enfants souffraient d'insuffisance pondérale. Une politique nutritionnelle, comprenant notamment des interventions intersectorielles, a été élaborée pour faire face à ces taux de malnutrition relativement élevés. Faire reculer la malnutrition exigera que les interventions des organismes et autres partenaires concernés soient coordonnées entre elles et qu'elles soient reliées au programme de croissance économique du Gouvernement axé sur le développement rural. Il faudra toutefois, pour concevoir des interventions complexes, réaliser au préalable une analyse plus poussée des facteurs intervenant dans le problème de la malnutrition, notamment la pauvreté.

6. Si l'accès à l'éducation est quasi universel, la qualité de l'enseignement, en revanche, ne suit pas. En 2004, 37 % seulement des enfants inscrits en quatrième année du primaire avaient atteint le niveau voulu de maîtrise de leur langue maternelle, les chiffres les plus bas étant observés dans les provinces du Nord et de l'Est, touchées par le conflit (23 %), et les plus élevés dans la province de l'Ouest (51 %). Le faible niveau de réussite scolaire est en partie responsable du fait qu'au niveau national, 17 % des enfants abandonnent leur scolarité avant d'avoir achevé les neuf années d'enseignement obligatoire.

7. Selon le Conseil national pour l'alimentation en eau et le drainage, 76 % de la population aurait accès à des installations d'assainissement convenables. Toutefois, dans certains districts touchés par le conflit, le chiffre ne dépasse pas 30,4 %. Dans ces régions, 63,4 % seulement de la population a accès à l'eau potable, contre 79 % pour l'ensemble du pays. Une étude menée récemment dans les districts du sud a révélé que 95 % des puits à ciel ouvert, qui approvisionnent en eau 39 % de la population de la région, étaient contaminés par la bactérie fécale coliforme. L'utilisation des méthodes traditionnelles d'évacuation des eaux usées et d'assainissement a pour conséquence la pollution des eaux souterraines, en particulier dans les zones semi-urbaines et dans les zones côtières.

8. La reprise des hostilités début 2006 a entraîné le déplacement d'environ 200 000 personnes vers le nord et l'est du pays. De plus, 360 000 personnes déplacées avant 2002 n'ont pas encore été réinstallées. La reprise des hostilités met une fois de plus en lumière la vulnérabilité des enfants. L'insécurité alimentaire induite par le conflit, la violence armée et les déplacements font de nombreuses victimes parmi les enfants et leur font courir de nombreux risques, notamment celui d'être recrutés par un groupe armé, d'être blessés par une mine ou de souffrir de malnutrition grave. Les conséquences psychologiques du conflit sur les enfants sont multiples. Les enfants qui abandonnent l'école à la suite d'un déplacement, voire de plusieurs, ou parce que se rendre à l'école est devenu en soi un danger, risquent de ne pas être rescolarisés. Les services publics de santé et d'éducation continuent de fonctionner dans toutes les zones touchées par le conflit, mais souffrent d'une pénurie de ressources humaines.

9. Les régions épargnées par le conflit se relèvent des conséquences du tsunami du 26 décembre 2004 à un rythme satisfaisant; en revanche, les progrès sont plus lents dans les zones touchées par le conflit, où la reconstruction est au point mort et où des dizaines de milliers de déplacés, dont beaucoup vivent dans des lieux d'hébergement provisoires, attendent encore d'être réinstallés. La reprise des activités indispensables à la survie, en particulier la pêche et l'agriculture, est également ralentie par des problèmes d'insécurité.

10. Le Gouvernement s'est attaché à faire avancer la cause des enfants dans son Plan national d'action 2004-2008 en faveur de l'enfance. Ce plan, dont le financement est assuré par le budget national, offre un cadre pour le suivi des programmes visant les enfants et l'utilisation des fonds. Les services de santé et d'éducation de base sont dispensés gratuitement et bénéficient au plus grand nombre. Le cadre de développement décennal du Gouvernement a mis au jour plusieurs dysfonctionnements du système d'administration publique : des services mal adaptés aux besoins des clients, l'absence de système garantissant la responsabilité et la transparence, une mauvaise gestion des ressources et de faibles niveaux de productivité. Le cadre entend résoudre la pénurie de ressources humaines dans les zones isolées et difficiles au moyen d'une politique alliant incitation et obligation à servir dans ces zones.

## **Principaux résultats et enseignements tirés de la coopération antérieure (période 2002-2007)**

### **Principaux résultats obtenus**

11. L'une des réalisations les plus importantes a été l'adaptation de la stratégie de développement intégré du jeune enfant en une politique et un programme mis en place par le Ministère de la santé et de la nutrition dans 179 des 328 circonscriptions du pays, soit 55 % des circonscriptions en 2007. Grâce au partenariat public-privé établi entre les grands producteurs de sel et le Ministère de la santé avec l'aide de l'UNICEF, la quasi-totalité des ménages utilisent désormais du sel iodé. En outre, le taux de prévalence du goitre chez les adolescents, qui était de 20 % en 1986, a reculé à 3,5 % en 2005. L'augmentation du taux de couverture en vitamine A des enfants de 9 mois, qui est passé de 44 % en 2003 à 88,9 % en 2006, est en partie l'aboutissement de l'action menée par l'UNICEF pour faciliter l'approvisionnement

en suppléments de vitamine A et promouvoir la généralisation de cette supplémentation.

12. L'UNICEF a coordonné le Plan d'action en faveur des enfants touchés par la guerre adopté par le Gouvernement et les Tigres de libération de l'Eelam tamoul, qui a mobilisé un volume considérable de ressources ainsi qu'une multitude d'organismes internationaux et nationaux. Le programme d'éducation au danger des mines financé par l'UNICEF a permis de sensibiliser 1,6 million de personnes vivant dans les zones à risque et a contribué à faire baisser de 154 en 2002 à 38 en 2005 le nombre de victimes, même si celui-ci a connu une nouvelle hausse en 2006 en raison de la reprise du conflit. Par ailleurs, c'est également en partie grâce au travail constant de sensibilisation mené par l'UNICEF et ses partenaires sur la scène internationale et au niveau national que le nombre de cas signalés de recrutement de mineurs est tombé de 1 464 en 2002 à 583 en 2006. Des comités de district pour le développement de l'enfant, groupes pluridisciplinaires chargés par le Gouvernement d'étudier les cas de maltraitance à enfants, ont été créés dans 10 des 25 districts.

13. L'UNICEF a contribué à l'élaboration du Plan national d'action 2004-2008 en faveur de l'enfance, auquel d'importantes ressources sont spécialement consacrées dans le budget national. Le Plan représente également le principal cadre de planification et de suivi des programmes publics en faveur des enfants. L'élaboration du Plan, qui a fait une large place à la concertation, y compris avec les enfants eux-mêmes, a été citée en exemple par le Ministère des finances et de la planification.

14. L'UNICEF a appuyé la collecte de données relatives à des indicateurs clefs concernant les enfants et les femmes, qui a permis d'obtenir des données ventilées au niveau infranational, y compris concernant des zones touchées par le conflit pour lesquelles on ne disposait jusqu'alors pas d'informations.

### **Enseignements tirés**

15. Les programmes de pays de l'UNICEF relatifs à Sri Lanka pour la période 2002-2006 et pour l'année 2007 ont été modulés en fonction de l'évolution de la situation politique et en matière de sécurité en faisant une place plus ou moins grande, selon les circonstances, à l'aide humanitaire, aux efforts de reconstruction et à l'action en faveur de la transition et du développement. Entre 2003 et 2005, des stratégies de développement ont été appliquées dans l'ensemble du pays. Néanmoins, une étude d'évaluation de l'impact de la paix et des conflits conduite par de grands donateurs en 2005 a fait apparaître que les donateurs auraient dû davantage se soucier de la question des droits de l'homme et de la réconciliation pendant cette période. Une étude de l'impact de l'aide apportée après le tsunami sur les structures communales a montré que la distribution de l'aide attisait les tensions responsables du conflit. Une solution politique au conflit restant à trouver, il est essentiel que le programme tienne compte de ces tensions sous-jacentes et qu'il recherche des moyens de restaurer un climat de confiance entre les communautés et de les réconcilier.

16. On s'est attaché, dans l'application du programme, à faire en sorte que l'aide et les ressources soient acheminées à travers le système d'administration publique. Cependant, le mauvais fonctionnement des services sociaux publics a constitué un sérieux obstacle. Il sera indispensable de mettre davantage l'accent, à l'avenir, sur le renforcement des capacités des administrations régionales et locales ainsi que sur la

participation de la population, y compris des enfants, à la planification, au suivi, à l'exécution et à la continuation des projets et programmes. Plusieurs activités des programmes Développement du jeune enfant et Eau, assainissement et hygiène ont donné des résultats encourageants à cet égard en favorisant une démarche axée sur la communauté qui pourrait également être mise à profit pour apaiser les tensions et encourager la réconciliation.

17. Une évaluation du programme de pays pour la période 2002-2006 a montré que a) l'approche fondée sur le cycle de vie, selon laquelle les programmes avaient été structurés par groupes d'âge, avait eu pour effet de diviser les ressources de l'UNICEF entre un grand nombre de partenaires, de projets et de programmes et que b) des programmes faisant intervenir un nombre plus restreint de partenaires donnaient des résultats plus viables. Une approche plus ciblée a donc été recommandée.

## Programme de pays pour la période 2008-2012

### Tableau budgétaire récapitulatif

Programme	Ressources ordinaires	Autres ressources	Total
	<i>(en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
Éducation	500	8 105	<b>8 605</b>
Santé et nutrition	1 200	6 745	<b>7 945</b>
Eau, assainissement et hygiène	450	7 275	<b>7 725</b>
Protection de l'enfance	450	7 935	<b>8 385</b>
Planification, suivi et évaluation	600	1 440	<b>2 040</b>
Éléments intersectoriels	800	3 500	<b>4 300</b>
<b>Total</b>	<b>4 000</b>	<b>35 000</b>	<b>39 000</b>

*Note* : Un montant de 30 millions de dollars de fonds d'urgence devrait être réaffecté aux efforts de relèvement après le tsunami et des fonds supplémentaires d'urgence d'un montant de 40 millions de dollars devraient être disponibles.

### Élaboration du programme

18. Le programme de pays relatif à Sri Lanka pour 2008-2012 a été élaboré en s'inspirant étroitement du bilan commun de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD). La collaboration très active qui existe entre les organismes des Nations Unies autour du PNUAD a permis de s'assurer que le programme de pays sera étroitement rattaché aux organismes apparentés spécialisés dans les quatre domaines clés du PNUAD que sont la paix, la pauvreté, la gouvernance et l'égalité des sexes. Le PNUAD a reçu l'aval des principaux interlocuteurs gouvernementaux, sous la conduite du Ministère des finances et de la planification. Les zones géographiques cibles du programme ont été choisies parmi les circonscriptions jugées prioritaires par le Gouvernement. Les organismes des Nations Unies s'attacheront à faire en sorte que les activités et les ressources du programme soient centrées sur un nombre limité de zones cibles choisies sur la base des cartes de vulnérabilité établies par le Programme alimentaire mondial (PAM) et

des enquêtes de l'UNICEF sur la santé et le bien-être des enfants. Une réunion conjointe de stratégie s'est tenue sous la présidence du Ministère des finances et de la planification, avec la participation de tous les ministères concernés.

### **Objectifs, principaux résultats et stratégies**

19. Le programme de pays relatif à Sri Lanka a pour but général de promouvoir le respect des droits de l'enfant, en s'attachant en particulier à réduire les disparités existantes et à améliorer la situation des enfants touchés par le conflit. Il contribuera à la réalisation des objectifs nationaux de réduction de la pauvreté et d'amélioration de la croissance économique et contribuera aussi directement à l'obtention des résultats escomptés du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Comme l'a souligné l'équipe de pays des Nations Unies dans ses conclusions, le programme de pays relatif à Sri Lanka interviendra à trois niveaux : a) au niveau national, où il appuiera la formulation de politiques et le suivi de leur application; b) au niveau infranational, où il contribuera au renforcement des capacités de certains services sociaux essentiels; c) au niveau communautaire, où il mettra à profit les moyens existants pour améliorer les conditions de vie des enfants.

20. Les principales zones géographiques cibles du programme de pays correspondent à celles retenues par le PNUAD : il s'agit des circonscriptions les plus vulnérables des districts de Ratnapura, Badulla et Moneragala, du secteur des plantations du district de Nuwara Eliya, et des districts du nord et de l'est touchés par le conflit.

21. En application des enseignements tirés des programmes de pays antérieurs, les projets seront planifiés et exécutés en tenant compte des tensions liées au conflit. L'accent sera également mis sur la participation, afin que le programme apporte un bénéfice maximal aux communautés, durablement. La promotion du respect des droits de l'enfant sera un objectif et un thème communs autour desquels de nombreux partenaires uniront leurs efforts en vue de réduire les disparités. Le renforcement des capacités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention, conformément aux Engagements fondamentaux à l'égard des enfants en situation d'urgence, et la communication visant à faire évoluer les comportements seront des éléments clefs communs à l'ensemble des programmes. Le souci de l'égalité des sexes sera concrétisé par un travail de réduction des inégalités fondées sur le sexe et par l'emploi d'indicateurs sexospécifiques. On veillera à ce que les capacités nécessaires à un suivi efficace des résultats de tous les secteurs soient mises en place.

22. Les résultats escomptés sont les suivants : a) dans les districts cibles, le pourcentage des enfants qui n'achèvent pas les neuf années d'enseignement obligatoire a baissé, passant des 22 % actuels à 15 %; b) les disparités observées sur le plan des acquis scolaires élémentaires entre les districts affichant les meilleurs résultats et les districts cibles sont réduites de 10 % par rapport au niveau de 2004; c) les enfants touchés par une situation d'urgence poursuivent leur scolarité avec le moins d'interruption possible; d) dans les districts cibles, la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est ramenée à 19 % d'ici à 2015; e) les maternités de tous les hôpitaux des districts cibles assurent des soins obstétricaux d'urgence et des services de réanimation néonatale; f) 100 % des femmes enceintes séropositives ont accès aux mesures renforcées de prévention de la transmission mère-enfant, et une stratégie nationale de prévention en faveur des

adolescents les plus exposés au risque d'infection est approuvée et appliquée; g) les moyens du système de santé sont renforcés afin de pouvoir faire face aux situations d'urgence sanitaire et nutritionnelle; h) le Conseil national pour l'alimentation en eau et le drainage a mis au point des solutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement écologiquement viables, notamment un système de contrôle de la qualité de l'eau dans les zones rurales; i) un certain nombre de programmes de réinstallation de personnes déplacées disposent de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement écologiquement viables; j) des activités de préparation à la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'urgence à des populations sinistrées sont coordonnées et exécutées; k) les droits de l'enfant sont garantis par la législation nationale, conformément aux engagements pris en vertu des conventions et des traités des Nations Unies; l) les enfants et les femmes jouissent d'un meilleur accès à la justice sociale et au système judiciaire, grâce à la mise en place de dispositifs de prévention et de protection; m) les enfants sont mieux protégés contre le recrutement par des groupes armés et contre d'autres violations graves de leurs droits liées au conflit; n) la capacité des institutions nationales, tant au niveau central que local, de collecter, d'actualiser, d'analyser et de gérer des données socioéconomiques utiles est renforcée, et ces données sont réellement prises en compte dans l'élaboration des interventions sectorielles; et o) des stratégies efficaces en faveur de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation sont intégrées à tous les programmes de l'UNICEF.

#### **Liens avec les priorités nationales et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

23. Le programme de pays contribuera considérablement à la réalisation des objectifs visés dans le Plan national d'action 2004-2008 en faveur de l'enfance. Du fait du tsunami et de la reprise du conflit, il est probable que les questions abordées dans le Plan demeureront d'actualité après 2008. Le programme de pays va pleinement dans le sens du cadre national pour l'éducation et des objectifs généraux du cadre de développement décennal relatifs à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. Il contribuera aussi directement aux résultats escomptés du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : (résultat 1) la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales; (résultat 2) les mécanismes et pratiques en matière de gouvernance permettent d'appliquer les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de promouvoir et protéger les droits humains de toutes les personnes; (résultat 3) d'ici à 2010, la population sri-lankaise vivra dans un climat propice à une paix durable fondée sur la justice sociale et la réconciliation, conformément à la Déclaration du Millénaire; (résultat 4) les femmes disposent de nouveaux moyens d'action pour participer sur un pied d'égalité à la vie politique, économique et sociale et bénéficier des mêmes avantages que les hommes. Au titre du résultat 1 du PNUAD, le programme de pays contribuera à l'amélioration de l'accès aux services et de leur qualité, en vue de réduire les disparités régionales. Au titre du résultat 2 du PNUAD, le programme de pays contribuera à accroître la responsabilisation et la transparence dans la prestation des services sociaux de base et à renforcer l'engagement de l'État et d'autres acteurs en faveur des droits de l'homme, ainsi que la préparation aux situations d'urgence. Au titre du résultat 3 du PNUAD, l'UNICEF participera aux



efforts de réconciliation et aidera à surmonter les effets négatifs du conflit par des initiatives de consolidation de la paix, d'aide humanitaire et de redressement. Au titre du résultat 4 du PNUAD, le programme de pays œuvrera en faveur de la réalisation des droits des femmes dans le pays.

### **Liens avec les priorités internationales**

24. Le programme de pays concourt à la réalisation des engagements pris dans la Déclaration du Millénaire, notamment en ce qui concerne le développement durable et l'environnement, la protection des enfants touchés par les conflits armés, les déplacements de populations et la prostitution, et la création d'un environnement propice au développement et à l'élimination de la pauvreté. Il concourt également à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et va dans le sens de la Convention relative aux droits de l'enfant et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Les principaux éléments du programme sont conformes aux priorités visées dans la déclaration Un monde digne des enfants, au plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et aux Engagements fondamentaux à l'égard des enfants en situation d'urgence. Le programme est également en conformité avec la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, qui prévoit la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations et sévices commis sur la personne d'enfants en période de conflit armé.

### **Éléments du programme**

25. Le programme d'éducation s'inscrira dans le cadre général du programme global pour le secteur de l'éducation ou du Plan-cadre de développement du secteur de l'éducation du Gouvernement. Une stratégie essentielle du programme consistera à renforcer les capacités nationales afin d'améliorer la qualité des services. Le programme s'intéressera en particulier aux enfants qui sont exclus du système éducatif, notamment, dans les districts cibles, aux 22 % d'enfants qui quittent l'école avant d'avoir achevé leur scolarité obligatoire, ainsi qu'aux enfants qui n'ont jamais été scolarisés et à ceux qui n'ont pas pu fréquenter l'école à cause du conflit. Le principal partenaire d'exécution sera le Ministère de l'éducation.

26. Dans les districts cibles, on encouragera la participation des communautés présentant des taux de scolarisation faibles, en vue de les relever à 99 %. Afin d'accroître les taux de persévérance scolaire, des comités pour l'amélioration de la fréquentation scolaire seront chargés de repérer les enfants à risque et de prendre des mesures. Un système de suivi des enfants non scolarisés sera mis en place. Les enfants qui ont quitté l'école se verront donner la possibilité de participer à une formation accélérée en vue de réintégrer le système scolaire. Pour améliorer la qualité de l'éducation primaire, on s'appuiera sur les investissements déjà réalisés dans l'approche intégrée d'école amie des enfants, axée sur l'apprentissage par la participation. On s'attachera à promouvoir des méthodes d'enseignement tenant compte de tous les enfants.

27. On utilisera des fonds restants des opérations de relèvement après le tsunami pour compléter cette action notamment par un travail de grande envergure visant à la fois à former des enseignants à des méthodes didactiques et pédagogiques ne rebutant pas les enfants et faisant appel à leur participation et à former des

responsables de l'éducation en vue de l'institutionnalisation d'un système de gestion, de suivi des résultats et de collecte et d'analyse de données.

28. Dans le cadre de ce programme seront également élaborées des stratégies de préparation aux situations d'urgence et d'intervention destinées notamment à faire en sorte qu'un enseignement de rattrapage puisse être dispensé dans les situations où l'accès à l'enseignement est provisoirement limité ou lorsque les enfants ont manqué l'école à cause d'un déplacement, et à veiller à ce que l'école demeure un endroit sûr pour les enfants en période de conflit armé. Le programme permettra également de coordonner les activités de préparation aux situations d'urgence et d'intervention dans le secteur de l'éducation.

29. Le programme **santé et nutrition** soutiendra les efforts que déploie le Gouvernement en vue d'atteindre les cibles de l'objectif 1 du Millénaire pour le développement et de réduire les disparités, en appuyant les interventions visant à ramener à 19 % d'ici à 2015 la prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans dans les districts cibles. Étant donné les bons résultats obtenus par le programme de développement du jeune enfant mené par les pouvoirs publics, l'UNICEF aidera à élargir la portée de ce programme et à en développer le contenu afin de mieux sensibiliser les parents aux soins et aux pratiques d'alimentation adaptés au nourrisson et au jeune enfant. Il s'agira notamment de promouvoir l'allaitement maternel exclusif et l'apport de compléments alimentaires et d'appuyer l'action menée par les associations locales pour donner aux familles les moyens d'appliquer de bonnes pratiques concernant l'alimentation et les soins à prodiguer au jeune enfant. L'alimentation des mères jouant un rôle clef dans la réduction de la malnutrition des enfants, des interventions seront également conçues pour dispenser aux femmes enceintes, aux adolescentes et aux jeunes femmes sur le point de se marier des informations relatives à la nutrition et pour leur offrir un ensemble de prestations, notamment de supplémentation en fer/folate, de déparasitage et d'aide au changement de comportement. On appuiera la mise en place d'interventions spéciales destinées à repérer les femmes présentant en début de grossesse un indice de masse corporelle inférieur à 18,5. Un soutien sera apporté à l'élaboration de politiques, de normes et de directives nationales et à l'introduction de la supplémentation en micronutriments multiples et de l'enrichissement des produits alimentaires locaux.

30. Le programme complétera le travail déjà réalisé par l'UNICEF en vue de réduire la mortalité maternelle et néonatale en veillant à ce que l'on puisse bénéficier de soins obstétricaux d'urgence et de services de réanimation néonatale dans tous les districts cibles, et il appuiera l'institutionnalisation d'audits des soins périnataux.

31. Étant donné la faible prévalence du VIH/sida à Sri Lanka, l'UNICEF donnera la priorité à l'intégration de mesures renforcées de prévention de la transmission mère-enfant dans les services de santé maternelle et infantile ainsi qu'à l'accès universel des femmes et des enfants infectés par le VIH aux traitements antirétroviraux ainsi qu'à des médicaments pédiatriques. L'UNICEF soutiendra également l'intégration dans la nouvelle stratégie nationale relative au VIH/sida d'une stratégie globale de prévention visant les adolescents à risque, et son application.

32. Dans les zones touchées par le conflit, l'UNICEF préconisera le renforcement des ressources humaines du secteur de la santé et aidera à mettre en place des

solutions de rechange pour pallier la pénurie actuelle de personnel. En tant qu'institution chef de file du Comité permanent interorganisations pour le secteur de la nutrition, l'UNICEF établira des mécanismes de coordination propres à garantir une intervention immédiate dans les situations d'urgence nutritionnelle et renforcera la capacité des partenaires gouvernementaux de gérer les interventions nutritionnelles d'urgence.

33. Les principaux partenaires d'exécution seront le Ministère de la santé et de la nutrition, le *Plantation Human Development Trust*, le Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes et les associations locales.

34. Le programme **Eau, assainissement et hygiène** fournira un appui de nature technique : a) à l'amélioration des capacités institutionnelles de la section du Conseil national pour l'alimentation en eau et le drainage responsable des eaux souterraines, en vue de la création d'un système de contrôle de la qualité de l'eau dans les zones rurales, et b) à la conception et à la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement écologiquement viables. Les méthodes d'approvisionnement en eau et d'assainissement écologiquement viables et favorisant l'autonomie des collectivités seront essentiellement mises en place dans le cadre de programmes de réinstallation des personnes déplacées.

35. En tant qu'institution chef de file du Comité permanent interorganisations pour l'eau et l'assainissement, l'UNICEF veillera à ce que la préparation des partenaires d'exécution aux situations d'urgence et à l'intervention d'urgence soit appropriée et conforme aux normes nationales. Toutes les interventions d'approvisionnement en eau et d'assainissement seront complétées par des activités de promotion de l'hygiène menées au sein de la communauté ou dans les écoles. Le principal partenaire d'exécution sera le Conseil national pour l'alimentation en eau et le drainage.

36. Le programme de **protection de l'enfance** appuiera la réforme destinée à mettre la législation nationale en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Plan national d'action en faveur de l'enfance a mis en évidence des incohérences entre la législation nationale et les obligations de Sri Lanka au titre de la Convention. Dans le domaine de la justice pour mineurs, par exemple, la loi relative aux enfants et aux adolescents, qui date de 1939, ne considère comme des enfants que les moins de 14 ans. L'âge de la responsabilité pénale est de 8 ans, et il n'existe pas de dispositions particulières pour les victimes mineures et pour les mineurs auteurs d'infraction. L'appui à l'élaboration et au suivi du rapport que Sri Lanka présentera au Comité des droits de l'enfant en 2008 sera l'occasion de faire campagne en faveur de la réforme de la justice. Il s'agira en la matière de s'appliquer à obtenir un engagement politique accru aussi bien de la part de la société civile que du Gouvernement. L'UNICEF continuera par ailleurs à faire campagne auprès du Gouvernement, par l'intermédiaire d'un groupement d'acteurs de la société civile, pour l'amener à signer la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel.

37. L'accent sera mis également sur l'harmonisation des politiques et procédures concernant les enfants victimes d'abus. Un appui sera fourni au Département des mises à l'épreuve et des services de protection de l'enfance afin que l'attention portée aux enfants placés en institution soit renforcée et que des plans de prise en charge soient mis sur pied pour faciliter la réintégration des enfants au sein de leur famille et de la collectivité. Les interventions menées au niveau législatif seront

complétées par une action de sensibilisation de la population aux droits de l'enfant, destinée à faire en sorte que les enfants soient moins exposés aux risques d'exploitation et de violence et que les services judiciaires et de protection de l'enfance soient plus systématiquement saisis en cas de nécessité. L'UNICEF continuera d'appuyer les comités de district pour le développement de l'enfant et les centres d'aide sociale, qui permettent à la population d'accéder à l'information sur les services de soins et de protection destinés aux enfants. En ce qui concerne la violence familiale, des efforts seront déployés en faveur de l'application de la loi sur la violence familiale et pour s'assurer que les services disponibles sont conformes à ceux que la loi prévoit.

38. Compte tenu de la reprise des hostilités, priorité sera donnée à la protection des enfants contre les violations de leurs droits liées au conflit. L'action de plaider en faveur de la libération des enfants recrutés par des groupes armés sera complétée par des mesures de prévention et de réintégration à l'échelon local. L'UNICEF continuera à participer à l'Équipe spéciale sur la résolution 1612 du Conseil de sécurité et à appuyer son travail de suivi et de compte rendu des violations. On poursuivra également le soutien apporté à un réseau de partenaires spécialisé dans l'information sur les dangers des mines, dans le but de réduire les risques liés aux mines et aux munitions non explosées. En tant qu'institution chef de file pour la protection de l'enfance, l'UNICEF veillera à la bonne coordination de la préparation aux situations d'urgence et à l'intervention en faveur des enfants.

39. Le programme de **planification, de suivi et d'évaluation** contribuera à faire en sorte que l'on dispose des données voulues pour l'analyse, la planification et le suivi, la sensibilisation et l'élaboration des politiques. Il s'agira notamment de promouvoir l'institutionnalisation de *DevInfo* au sein des institutions publiques et des organismes des Nations Unies, afin d'améliorer le suivi des objectifs du Millénaire pour le développement et des résultats attendus du PNUAD. Une attention particulière sera accordée à l'élaboration d'un programme de recherche sur les effets de la pauvreté et du conflit sur les enfants. Le programme contribuera également à renforcer les moyens de réaliser un suivi efficace des résultats et d'appliquer un programme qui tienne compte de la situation de conflit. Un appui sera fourni pour la poursuite des évaluations d'urgence communes des Nations Unies ainsi que pour le suivi et l'évaluation du programme de pays.

40. Les principaux partenaires seront l'office du recensement et de la statistique, le Ministère des finances et de la planification et le Ministère du plan. On s'efforcera d'établir des partenariats avec de grands instituts de recherche spécialisés dans le domaine de l'enfance.

41. Les **éléments intersectoriels** couvriront les activités dont les coûts ne sont pas imputables à un programme particulier et les activités de communication et d'information.

### **Principaux partenariats**

42. L'UNICEF participera aux programmes communs des Nations Unies qui seront mis en place dans les domaines suivants : a) droits de l'homme; b) violence sexiste; c) interventions locales dans le secteur des plantations; d) VIH/sida; et e) réinstallation des personnes déplacées. L'établissement de partenariats avec des organisations non gouvernementales internationales et nationales s'imposera particulièrement dans les secteurs où les capacités du Gouvernement doivent être

renforcées, en particulier en ce qui concerne les interventions communautaires et l'intervention d'urgence. On s'attachera également à établir des partenariats avec de grandes universités internationales et locales afin de faire progresser la recherche sur les questions liées à l'enfance.

#### **Suivi, évaluation et gestion du programme**

43. Le suivi des indicateurs clefs de résultat concernant les enfants est assuré par l'office du recensement et de la statistique du Ministère des finances et de la planification dans le cadre de l'engagement à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. L'UNICEF appuiera le développement des applications de *DevInfo* ainsi que les efforts déployés au niveau national pour améliorer la collecte et l'analyse de données. Une enquête initiale commune des Nations Unies sera menée dans les circonscriptions des districts les plus vulnérables sélectionnés, dans le cadre du système de suivi et d'évaluation du PNUAD, qui comporte des indicateurs clefs au regard du présent programme de pays. Ces indicateurs concernent notamment les taux de malnutrition des enfants de moins de 5 ans, les taux de fréquentation scolaire et les enfants vivant en institution. On perfectionnera et on appuiera les systèmes de surveillance du recrutement d'enfants par des groupes armés et des autres violations graves définies dans la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité relative aux violations commises contre des enfants en période de conflit armé. Le suivi et l'évaluation du programme seront étroitement liés à ceux du PNUAD, notamment à son examen à mi-parcours et à son évaluation finale. Ils s'appuieront sur le plan de suivi et d'évaluation intégré de l'UNICEF, dont les conclusions seront prises en compte dans les examens annuels et à mi-parcours réalisés avec le Gouvernement.

44. Le système unifié de gestion des transferts d'espèces sera mis en route en 2007. Le principal organe national de coordination pour l'exécution, la gestion et le suivi du programme de coopération est le Département des ressources extérieures du Ministère des finances et de la planification.

**Tableau récapitulatif des résultats : Gouvernement de Sri Lanka – programme de pays de l'UNICEF pour la période 2008-2012**

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
<b>1. Éducation de base et égalité des sexes</b>	1.1 Le pourcentage des enfants qui n'achèvent pas leur scolarité obligatoire est ramené à 15 % dans les districts cibles (niveau de référence : 2 à 4 % des enfants en âge de fréquenter l'école primaire ne sont pas scolarisés; dans les districts cibles, 22 % des enfants n'achèvent pas leur scolarité obligatoire).	1.1.1 Taux nets de scolarisation des filles et des garçons dans les districts cibles  1.1.2 Taux de persévérance scolaire des filles et des garçons, par année de scolarité, dans les districts cibles  1.1.3 Taux de fréquentation scolaire des filles et des garçons dans X districts sélectionnés  1.1.4 Pourcentages de filles et de garçons qui acquièrent les connaissances élémentaires, par année de scolarité primaire, dans X districts sélectionnés	1.1.1 à 1.1.3 Système d'information pour la gestion de l'éducation, états de fréquentation scolaire, recensement scolaire annuel  1.1.4 Contrôle continu par classe; contrôle périodique; évaluation nationale du taux de réussite des élèves de 4 <sup>e</sup> année par le National Education Research and Evaluation Centre (NEREC), 2010	Institutions gouvernementales, notamment le Ministère de l'éducation (aux niveaux national et local), PAM, UNESCO, organisations bilatérales, ONG et comités pour l'amélioration de la fréquentation scolaire	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD : Pauvreté (la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales.)</i>  <i>Objectif d'« Un monde digne des enfants » : Offrir une éducation de qualité</i>  <i>OMD : 2, 3, 6</i>  <i>Plan national d'action : Éducation (composantes 2 et 6)</i>
	1.2 Les disparités observées sur le plan des acquis scolaires élémentaires entre les districts affichant les meilleurs résultats et les districts cibles sont réduites de 10 % par rapport au niveau de 2004 (niveau de référence : pour la 4 <sup>e</sup> année d'enseignement, 34 % pour la langue maternelle, 33 % pour les mathématiques, en 2004)	1.2.1 Pourcentages de filles et de garçons qui acquièrent les connaissances élémentaires, par année d'enseignement du primaire	1.2.1 Contrôle continu par classe, par année d'enseignement; contrôle périodique; évaluation nationale du taux de réussite des élèves de 4 <sup>e</sup> année par le National Education Research and Evaluation Centre (NEREC), 2010	Institutions gouvernementales, notamment le Ministère de l'éducation (aux niveaux national et local), PAM, UNESCO, organisations bilatérales, ONG et comités pour l'amélioration de la fréquentation scolaire	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD : Pauvreté (la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des OMD et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales.)</i>  <i>Plan national d'action : Éducation (composante 2)</i>

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
	1.3 Les enfants touchés par une situation d'urgence poursuivent leur scolarité avec le moins d'interruption possible.	1.3.1 Nombre et proportion des enfants touchés par le conflit qui sont rescolarisés dans un délai de quatre semaines	1.3.1 Rapports de suivi; tests de fin de formation à l'intention des enseignants	Institutions gouvernementales, notamment le Ministère de l'éducation (aux niveaux national et local), PAM, UNESCO, organisations bilatérales, ONG et comités pour l'amélioration de la fréquentation scolaire	<i>Résultat escompté du PNUAD :</i> paix (d'ici à 2012, la population sri-lankaise vivra dans un climat propice à une paix durable fondée sur la justice sociale et la réconciliation, conformément à la Déclaration du Millénaire.)
<b>2. Survie et développement du jeune enfant</b>	2.1 La prévalence de l'insuffisance pondérale chez les enfants de moins de 5 ans est ramenée à un niveau inférieur à 19 % d'ici à 2015 dans les districts cibles (référence : enquêtes infranationales sur les ménages, 2004).	2.1.1 Pourcentages de filles et de garçons de moins de 3 ans souffrant d'un retard de croissance	2.1.1 Enquête spéciale; enquêtes démographiques et sanitaires; système d'information courant	Institutions gouvernementales, notamment le Ministère de la santé et le Ministère de l'agriculture, société civile, PAM, OMS, Banque mondiale, Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD :</i> Pauvreté (la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des OMD et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales.)  <i>OMD :</i> 1, 4, 5  <i>Plan national d'action :</i> Santé (composantes 1 et 2)
		2.1.2 Pourcentage des enfants exclusivement allaités au sein pendant six mois	2.1.2 Enquêtes démographiques et sanitaires		
2.1.3 Incidence de l'insuffisance pondérale à la naissance	2.1.3 Système d'information courant				
	2.2 Les maternités de tous les hôpitaux des districts cibles assurent des soins obstétricaux d'urgence et des services de réanimation néonatale (niveau de référence : à établir en 2007).	2.2.1 Pourcentage des structures assurant des soins obstétricaux d'urgence et des services de réanimation néonatale	2.2.1 Examens du programme, système d'information courant	Institutions gouvernementales, Perinatal Society of Sri Lanka, ordre sri-lankais des pédiatres, ordre sri-lankais des obstétriciens, société civile, OMS et organisations bilatérales	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD :</i> Pauvreté (la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des OMD et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales.)  <i>OMD :</i> 1, 4, 5  <i>Plan national d'action :</i> Santé (composante 1)

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
	2.3 Les moyens du système de santé sont renforcés pour pouvoir faire face aux situations d'urgence sanitaire et nutritionnelle.	2.3.1 Pourcentage de postes vacants dans les catégories clés de personnel de santé  2.3.2 Pourcentage des enfants gravement atteints bénéficiant de soins nutritionnels, dans les zones cibles	2.3.1 Système d'information courant  2.3.2 Enquête spéciale	Ministère de la santé, OMS, société civile	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD : Gouvernance (les mécanismes et pratiques en matière de gouvernance permettent d'appliquer les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de promouvoir et protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes.)</i>  <i>Plan national d'action : Santé (composantes 1, 2 et 3)</i>
	2.4 Le Conseil national pour l'alimentation en eau et le drainage a mis au point des solutions d'approvisionnement en eau et d'assainissement écologiquement viables, notamment un système de contrôle de la qualité de l'eau dans les zones rurales.	2.4.1 Le dispositif nécessaire à l'établissement d'une approche sectorielle est en place.  2.4.2 Processus officiel de coordination entre les donateurs et au niveau du secteur  2.4.3 Mécanisme de consultation systématique des détenteurs de droits  2.4.4 Une politique relative au contrôle de la qualité de l'eau est appliquée.  2.4.5 Une structure nationale et des structures décentralisées de contrôle de la qualité de l'eau sont en place.	2.4.1 Discours de présentation du budget 2.4.1 Rapport annuel du Ministère des finances 2.4.1 Évaluation du secteur de l'eau et l'assainissement  2.4.2 et 2.4.3 Comptes rendus des réunions de coordination 2.4.1  2.4.4 et 2.4.5 Mémoires du Cabinet ministériel	Ministère de l'urbanisme, Ministère de la santé et de la nutrition, organismes de coopération bilatérale, Division de l'approvisionnement en eau des zones rurales, Ministère de l'éducation, Banque asiatique de développement, Banque mondiale, OMS	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD : Pauvreté (la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des OMD et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales.)</i>  <i>OMD : 1 à 7</i>  <i>Plan national d'action : Eau et assainissement</i>



<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
	2.5 Certains programmes de réinstallation de personnes déplacées bénéficient de systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement écologiquement viables.	2.5.1 Pourcentage de familles déplacées réinstallées ayant accès à l'eau potable et à des installations sanitaires de base convenables	2.5.1 Enquête concernant la réinstallation des personnes déplacées	Ministère de l'urbanisme, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé et de la nutrition, société civile, PAM, OMS, PNUD, organismes de coopération bilatérale, Banque asiatique de développement, Banque mondiale et ONG internationales	<p><i>Résultat escompté au titre du PNUAD : Pauvreté (la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des OMD et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales.)</i></p> <p><i>OMD : 1 à 7</i></p> <p><i>Plan national d'action : Eau et assainissement</i></p>
	2.6 Des activités de préparation à la fourniture de services d'approvisionnement en eau et d'assainissement d'urgence à des populations sinistrées sont coordonnées et exécutées.	<p>2.6.1 Pourcentage de familles déplacées ayant accès à l'eau potable et à des installations sanitaires de base convenables (données ventilées par sexe et par quintile de richesse)</p> <p>2.6.2 Pourcentage des ménages dans lesquels les personnes qui dispensent les soins se lavent les mains au savon aux étapes clefs.</p> <p>2.6.3 Pourcentage des ménages qui stockent l'eau et la traitent de manière à la rendre propre à la consommation</p>	<p>2.6.1 Rapport de suivi du personnel sur le terrain</p> <p>2.6.2 et 2.6.3 Enquête initiale</p>	<p>Membres de l'Équipe spéciale d'urgence pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement</p> <p>Ministère de l'urbanisme, Ministère de l'éducation, Ministère de la santé et de la nutrition, société civile, PAM, OMS, PNUD, HCR, organismes de coopération bilatérale, Banque asiatique de développement, Banque mondiale et ONG internationales</p>	<p><i>Résultat escompté au titre du PNUAD : Paix (d'ici à 2012, la population sri-lankaise vivra dans un climat propice à une paix durable fondée sur la justice sociale et la réconciliation, conformément à la Déclaration du Millénaire.)</i></p> <p><i>OMD : 3 à 5, 7</i></p>

Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF	Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats	Principaux indicateurs de progrès	Moyens de vérification des résultats	Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération	Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :
<b>3. Protection de l'enfance</b>	3.1 Les droits de l'enfant sont garantis dans la législation nationale, conformément aux engagements pris en vertu des conventions et des traités des Nations Unies (référence : Loi de 1939 relative aux enfants et aux jeunes).	3.1.1 Législation amendée et politique relative aux droits de l'enfant  3.1.2 Les instruments internationaux (Convention d'Ottawa et Acte d'engagement) ont été signés.	3.1.1 Loi  3.1.2 Convention d'Ottawa et Acte d'engagement	Ministère de la justice, Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes, ONG internationales, ONG, Office national de protection de l'enfance, consortium d'organismes humanitaires, Ministère de l'édification de la nation et du développement de l'infrastructure	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD</i> : Gouvernance (les mécanismes et pratiques en matière de gouvernance permettent d'appliquer les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de promouvoir et protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes.)  <i>Plan national d'action</i> : Justice pour mineurs et protection de l'enfance (composante 1)
	3.2 Les enfants et les femmes jouissent d'un meilleur accès à la justice sociale et au système judiciaire, grâce à la mise en place de dispositifs de prévention et de protection (référence : nombre de cas de filles et de garçons victimes d'abus signalés aux comités de district pour le développement de l'enfant, nombre de cas de filles et de garçons ayant eu affaire à la justice signalés au Comité sur les femmes et le développement de la police, nombre de filles et de garçons placés dans des centres de détention provisoire/en détention, nombre de filles et de garçons en placement volontaire).	3.2.1 Variation en pourcentage du nombre de cas signalés aux comités de district pour le développement de l'enfant et au Comité sur les femmes et le développement de la police  3.2.2 Variation en pourcentages du nombre de filles et de garçons vivant dans des institutions  3.2.3 Nombre de filles et de garçons placés dans des centres de détention provisoire/en détention	3.2.1 à 3.2.3 Département des mises à l'épreuve et des services de protection de l'enfance, comités de district pour le développement de l'enfant, rapports de police sur les affaires concernant des femmes et des enfants	Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes, Office national de protection de l'enfance, police, Département des mises à l'épreuve et des services de protection de l'enfance, Directeur provincial adjoint des services de santé, directeurs des zones d'éducation, forums psychosociaux de district, ministères des conseils provinciaux, conseils provinciaux, ONG internationales, ONG, Commission des droits de l'homme	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD</i> : Gouvernance (les mécanismes et pratiques en matière de gouvernance permettent d'appliquer les principes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et de promouvoir et protéger les droits fondamentaux de toutes les personnes.)  <i>Plan national d'action</i> : Justice pour mineurs et protection de l'enfance (composantes 1 à 6)

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
	3.3. Les enfants sont mieux protégés contre le recrutement par des groupes armés et contre d'autres violations graves de leurs droits liées au conflit (référence : nombre de filles et de garçons recrutés)	3.3.1 Augmentation du nombre de filles et de garçons libérés et réintégrés 3.3.2 Baisse du nombre de filles et de garçons victimes de mines ou de munitions non explosées 3.3.3 Nombre de groupes d'activité antimines locaux 3.3.4 Accès renforcé des filles et des garçons aux services psychosociaux, par l'intermédiaire de l'école et au moyen d'interventions communautaires	3.3.1 Base de données de l'UNICEF 3.3.2 et 3.3.3 Rapports du Système de gestion de l'information pour la lutte antimines sur les victimes et rapports d'activité sur l'éducation au danger des mines 3.3.4 Rapports du Projet psychosocial et rapports d'interventions psychosociales du Ministère de l'éducation	ONG, ONG internationales, Ministère du développement de l'enfant et de l'autonomisation des femmes, Ministère de la justice, communautés, Ministère de l'édification de la nation et du développement de l'infrastructure, agents de l'État, Ministère de l'éducation	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD : Paix (d'ici à 2012, la population sri-lankaise vivra dans un climat propice à une paix durable fondée sur la justice sociale et la réconciliation, conformément à la Déclaration du Millénaire.)</i>
<b>4. Le VIH/sida et les enfants</b>	4.1 Toutes les femmes séropositives ont accès aux mesures renforcées de prévention de la transmission mère-enfant (référence : actuellement disponible dans une circonscription sanitaire).	4.1.1 Pourcentage des femmes séropositives recensées ayant accès aux mesures renforcées de prévention de la transmission mère-enfant	4.1.1 Enquête spéciale	ONUSIDA, équipe commune des Nations Unies sur le sida, Ministère de la santé, OMS, Banque mondiale	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD : Pauvreté (la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des OMD et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales.)</i>  <i>OMD : 1, 4 à 6</i>  <i>Plan national d'action : Santé (composante 1)</i>
	4.2 Une stratégie nationale de prévention en faveur des adolescents les plus exposés au risque d'infection est approuvée et appliquée (référence : aucune stratégie actuellement).	4.2.1 Pourcentage des adolescents les plus exposés au risque d'infection ayant bénéficié de services intégrés ciblés de prévention du VIH (information, compétences, sensibilisation).	4.2.1 Rapports du Centre national sur le sida		

<i>Domaine d'activité du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF</i>	<i>Principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité/estimations de référence pour ces résultats</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès</i>	<i>Moyens de vérification des résultats</i>	<i>Principaux partenaires, cadres de partenariat et programme de coopération</i>	<i>Les principaux résultats attendus dans ce domaine d'activité contribueront à la réalisation des objectifs ci-dessous :</i>
<b>5. Politique, mobilisation et partenariats en faveur des droits de l'enfant</b>	5.1 La capacité des institutions nationales, tant au niveau central que local, de collecter, d'actualiser, d'analyser et de gérer des données socioéconomiques utiles est renforcée, et ces données sont réellement prises en compte dans l'élaboration des interventions sectorielles.	5.1.1 Enquêtes initiales conduites dans des circonscriptions sélectionnées  5.1.2 Des données relatives aux principaux domaines d'activité du programme sont disponibles aux fins de la planification et du suivi, en particulier concernant les effets du conflit et de la pauvreté sur les enfants  5.1.3 Une analyse globale de la situation est réalisée.	5.1.1 et 5.1.2 Rapports d'enquête  5.1.1 et 5.1.3 Analyse actualisée de la situation (rapports annuels de l'UNICEF et rapports du PNUAD)	Office du recensement et de la statistique, services de l'état civil, ministères concernés, organismes des Nations Unies, instituts de recherche	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD :</i> Pauvreté (la croissance économique et les services sociaux bénéficient aux pauvres et sont équitables, ouverts à tous et viables en vue de la réalisation des OMD et des cibles fixées au niveau national qui vont au-delà de ces objectifs, l'accent étant mis sur les zones rurales.)  <i>OMD :</i> 8  <i>Plan national d'action :</i> Suivi et évaluation
	5.2 Des stratégies efficaces en faveur de la paix, de la cohésion sociale et de la réconciliation sont intégrées à tous les programmes de l'UNICEF.	5.2.1 Indice de confiance relatif à la paix	5.2.1 Centre for Policy Alternatives	Organismes des Nations Unies, institutions spécialisées (Foundation for Coexistence, par exemple)	<i>Résultat escompté au titre du PNUAD :</i> Paix (d'ici à 2012, la population sri-lankaise vivra dans un climat propice à une paix durable fondée sur la justice sociale et la réconciliation, conformément à la Déclaration du Millénaire.)  <i>OMD :</i> 8